

## Nouvel achat

### Déménagez sans stress dans votre propriété avec notre checklist

#### Avant le déménagement :

##### L'administratif :

- Annoncer la date du déménagement à son employeur (en règle générale, un jour de congé est accordé)
- Annoncer votre départ à la commune de domicile actuelle
- Si vous avez des enfants : annoncer leur départ à la garderie, au jardin d'enfants ou à l'école et les inscrire auprès du nouvel établissement
- Informer du déménagement auprès des abonnements et contrats en cours (téléphonie, internet, journaux, assurances, etc)
- Notifier le déménagement auprès du fournisseur d'électricité / gaz et faire relever les compteurs
- Penser à effectuer le changement d'adresse auprès de vos interlocuteurs et éventuellement d'organiser la réexpédition du courrier à la Poste.

##### La pratique :

- Décider de déménager avec l'aide d'amis ou d'une entreprise de déménagement
  - Déménagement avec l'aide d'amis : demander à ses amis de vous prêter main forte, prévoir des véhicules conséquents ou réserver un véhicule de déménagement
  - Déménagement avec une entreprise : demander des offres, mandater une entreprise
- Préparer les cartons (pensez à les étiqueter et à noter à quelle pièce ce carton est destiné)
- Décider de nettoyer l'ancien appartement avec votre propre équipe ou de faire appel à une entreprise de nettoyage
  - Nettoyage par une entreprise : demander des offres, attribuer le mandat et exiger une garantie de propreté en vue de l'état des lieux
- Elaborer un plan d'ameublement pour faciliter le travail des déménageurs ou de vos amis

#### Pendant le déménagement :

- Déménagement avec l'aide d'amis : répartir les responsabilités entre les amis qui vous aident à déménager
- Prévoir des outils, éventuellement une visseuse pour le (dé)montage des meubles
- Emporter des bâches/cartons de protection pour le transport et le montage des meubles
- Penser à la restauration des troupes
- Retirer les plaquettes de nom sur la boîte aux lettres et la sonnerie.

## **Après le déménagement :**

### **L'ancien logement :**

- Boucher les trous dans les murs ou demander à un spécialiste de le faire
- Nettoyage par vos propres soins ou par une entreprise
- État des lieux avec la régie ou le propriétaire

### **Le nouveau logement :**

- Installer les meubles, déballer les cartons etc.
- Monter les plaques/étiquettes sur la sonnerie/boîte aux lettres
- Restituer les éventuels outils empruntés
- Organiser un repas de remerciement pour toutes les personnes qui vous ont aidé
- Prendre possession des lieux et s'installer à plus long terme

### **L'administratif :**

- S'annoncer à la nouvelle commune
- Demander le remboursement de la caution du loyer de l'ancien appartement
- S'assurer que toutes les autorités et opérateurs importants sont bien informés de votre changement d'adresse (p. ex. commune, office de la circulation routière, service d'électricité)
- Résilier ou modifier les contrats d'assurance en vigueur sur le bâtiment dans les 30 jours dès l'inscription de la vente immobilière au Registre foncier (à l'exception du contrat d'assurance-incendie qui est obligatoire).
- Prendre contact avec son assurance pour annoncer le déménagement mais aussi éventuellement revoir ses assurances privées.
- Contacter un électricien pour effectuer un contrôle OIBT (obligatoire dans le cadre d'un achat si la date du dernier contrôle date de plus de 5 ans)

Nous vous souhaitons un bon déménagement et restons volontiers à disposition pour la vente de votre ancienne propriété !